



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 JUIN 2021
N° 33

OBJET : Convention SAFER

Date de la convocation :
25/06/2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi 30 juin, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de M. CERVIOTTI Jean-Louis, 1^{er} Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
11

Etaient présents : Mme AÏUTI Dominique, Monsieur COGGIA Jean-
Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur SPADA
Sébastien, Madame BIFERALI Martine, Monsieur CERVIOTTI Jean-
Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11

Nombre de membres
Présents : 08

Etaient absents : Monsieur COGGIA François, Monsieur
MALATESTA Ludovic, Madame ANDREÏ Brigitte.

Nombre de votants : 10

Quorum : 06

Absents représentés : Monsieur COGGIA François donne pouvoir à
Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame ANDREÏ Brigitte
donne pouvoir à Madame AÏUTI Dominique.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210723-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2021

Le Président de séance, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis expose au Conseil Municipal le protocole d'accord proposé par la SAFER CORSE concernant les biens présumés sans maître. Ce protocole, étape dans le projet de maîtrise foncière des terres agricoles, est destiné à réintégrer ces biens dans le patrimoine privé de la commune pour les revendre à la SAFER CORSE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

Autorise le Maire à signer le protocole d'accord concernant les biens présumés sans maître avec la SAFER CORSE.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,
François COGGIA**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000905-20210723-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2021